

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	26
Représentés	13
Absents	3
Votes	
Pour	39
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	1

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 26 juin 2024

Le mercredi 26 juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 18 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, SASU Hancès, BANCE Stéphane, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, GARROUT Karim, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

MARQUES Henrique donne mandat à OSTERMEYER Sushma
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
CHIRRANE El Arbi donne mandat à ID ELOUALI Ali
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric
DIMNET Jocelyne donne mandat à LORES Monique
POUDY Franklin donne mandat à DESROCHES Damien
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte
FADLI Hafida donne mandat à FONTAINE Sabrina
BEZACE Mathilde donne mandat à CHALBI Yacin
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan
BALIAS Thierry donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

OBJET

Approbation du Compte Financier (CFU) – exercice 2023 – Budget Principal

094-219400223-20240703-DEL-24-072-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Approbation du Compte Financier (CFU) – exercice 2023 – Budget Principal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu la délibération n°23.006b du 8 février 2023 présentant le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n°23.031 du 22 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n°23.065 du 20 juin 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023 ;

Vu la délibération n°23.142 du 13 décembre 2023 approuvant la décision modificative n°1 de 2023 ;

Vu la délibération n°21.087 du 30 juin 2021 autorisant la Commune à se porter candidate pour expérimenter le Compte Financier Unique ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratif et Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après avis de la commission des Finances – Commerce – Marchés – Développement économique – Emploi – Insertion en date du 14 juin 2024,

DÉLIBÈRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et après présentation du CFU 2023 du Budget Principal, Monsieur le Maire Tonino PANETTA se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la Présidence à Monsieur Ali ID ELOUALI 1^{ER} Maire Adjoint pour permettre à l'assemblée de le voter.

Article 1 : Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 pour le budget principal arrêté comme suit :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE			RESTES A REALISER			SOLDES CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	EXCEDENT DEFICIT
FONCTIONNEMENT	74 119 865,72	84 288 761,82	10 168 896,10	0,00	0,00	0,00	10 168 896,10
INVESTISSEMENT	20 732 260,03	11 083 202,43	-9 649 057,60	1 112 777,94	1 457 333,74	344 555,80	-9 304 501,80
TOTAL	94 852 125,75	95 371 964,25	519 838,50	1 112 777,94	1 457 333,74	344 555,80	864 394,30

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 26 juin 2024.

Pour extrait conforme,
Ali ID ELOUALI
1^{ER} Maire Adjoint



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240703-DEL-24-072-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024